



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Délégation Académique à la  
Formation des Personnels  
Enseignants, d'éducation et  
d'orientation  
DAFPEN

Affaire suivie par  
Ingrid MARTINS  
01.57.02.65.25  
Julie NGUYEN  
01.57.02.67.80  
Mél

juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- **Vu** le Code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- **Vu** l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat,

## Arrête

### Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs stagiaires, organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP), (CAFEP) et (CAER) - **session 2017** - est composé comme suit :

### Présidente du jury :

Madame Michèle DELOMEL, inspectrice de l'éducation nationale ET/EG de sciences biologiques et sciences sociales appliquées ;

### Vice-présidente du jury :

Madame Virginie SCHACHTEL, proviseure du lycée Jean MACE à Vitry-sur-Seine (94) ;



2

**Membres du jury :**

Monsieur Alain BRELIVET, inspecteur de l'éducation nationale ET/EG de lettres-histoire et géographie ;

Madame Sophie CALAMBE, formatrice académique et professeure de lycée professionnel au lycée Lino VENTURA à Ozoir-la-Ferrière (77) ;

Monsieur Jean-Luc HERAUD, proviseur du lycée CHAMPLAIN à Chennevières-sur-Marne (94) ;

Monsieur Pascal JAVERZAC, inspecteur de l'éducation nationale de sciences et techniques industrielles.

**Article 2 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 mars 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE